Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac

Conseil Communautaire du 7 avril 2022

Délibération N°2022-031

Conseillers en exercice :	40
Présents :	27
Absents excusés :	5
Pouvoirs :	8
Votants :	35

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Christophe GACHE.

Etaient présents :
Commune d'Albaret Ste Marie : BOUCHARD André
Commune de Blavignac : CHADELAT Yves
Commune de Chaulhac : ROUSSET Gérard
Commune de Fontans : VANEL Jean-Paul
Commune de La Fage St Julien : DAUNIS Josette
Commune de Lajo : VALY Christian
Commune du Malzieu-Forain : ROUQUET Colette
Commune du Malzieu-Ville : BRUGERON Jean-Noël
Commune de Prunières : ODOUL Roland
Commune de Rimeize : BAUMELLE Hélène
Commune de Saint Alban sur Limagnole : SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine, BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine
Commune de Saint Chély d'Apcher : HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile, BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian
Commune de St Pierre le Vieux : FOSSE Emmanuel
Commune de St Privat du Fau : LAURENT Jean-Claude
Commune de Serverette : CORNUT Séverine

Absents avec procuration :
Commune d'Albaret Sainte Marie :
THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André
Commune du Malzieu-Ville :
MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël
Commune de Paulhac en Margeride :
GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël
Commune de Rimeize :
PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène
Commune de Saint Chély d'Apcher :
HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie
BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe
LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure
Commune de Sainte-Eulalie :
MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

Absents excusés
Commune de Julianges : ARCHER Thierry
Commune des Bessons : TARDIEU René
Commune de Saint-Chély-d'Apcher : ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie
Commune de Saint-Léger du Malzieu : JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1er avril 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère, le

12 AVR. 2022
REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-048-200069185-20220407-2022_031-DE

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Objet : Demande de subvention – Acquisition d'un véhicule électrique

Rapporteur : Monsieur Christophe GACHE

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (CCTAMA) dispose de deux véhicules. Un de ces deux véhicules a plus de 10 ans (première immatriculation en mai 2011) et est équipé d'un moteur diesel. Ce véhicule laisse, par ailleurs, des traces de corrosion de plus en plus prononcées.

Soucieuse de participer à la transition énergétique, de développer et de faire partager, auprès de ses communes et de la population, cette nécessité de conversion énergétique, la CCTAMA envisage de mettre au rebus ce véhicule et d'acquérir un nouveau véhicule propre à moteur électrique.

Ce véhicule serait affecté aux besoins des services du siège de la CCTAMA et nécessitera également la pose d'une borne électrique de recharge.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût d'achat du véhicule 20 366 € HT soit 25 236,76 € TTC Fourniture et pose d'une borne de recharge	2 425 €	**Etat (DETR 2022)** Véhicule (43% du HT) Borne (60% du HT) **Région Occitanie** Véhicule : 30% de 24 853 € TTC Autofinancement	8 757 € 1 455 € 7 455,90 € 5 123,10 €
TOTAL € H.T.	22 791 €	TOTAL	22 791 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- sollicite les partenaires financiers potentiels et notamment l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

POUR : 35 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Des Terres d'Apchar - Margeride - Aubrac LOZERE(S)

Le Président,

Christophe GACHE

REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-048-200069185-20220407-2022_031-DE